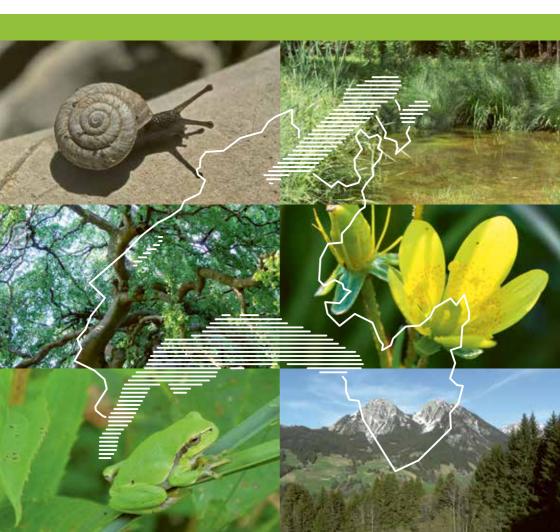
Synthèse du



PLAN D'ACTION BIODIVERSITÉ 2019-2030



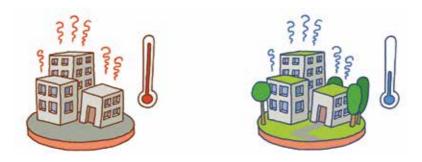
La biodiversité, un facteur d'équilibre indispensable à notre sécurité alimentaire et à notre qualité de vie

Au sens large, la biodiversité ou «diversité biologique» désigne la variété et la diversité du monde vivant. Sous une apparente évidence, ce terme représente dans les faits un ensemble extrêmement complexe d'interactions entre les êtres vivants, ainsi qu'entre les écosystèmes.

Dans l'imaginaire collectif, il est courant d'associer la notion de biodiversité à la multitude d'espèces animales et végétales qui nous entourent, sans y voir de liens directs avec l'être humain, ses activités et sa qualité de vie. Bien au contraire, la biodiversité est essentielle aux sociétés humaines qui en sont entièrement dépendantes.



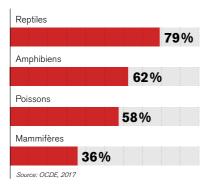
Elle fournit de nombreux services, parmi lesquels la pollinisation des plantes dont dépend notre production alimentaire ou encore l'épuration de l'eau. Elle joue un rôle clé dans le stockage et la transformation des substances à la base de la fertilité des sols. Elle rend nos villes et paysages plus agréables à vivre en offrant des espaces de délassement et des havres de fraîcheur.



Une situation préoccupante

Le canton de Vaud se situe à un carrefour biogéographique entre les Alpes, le Plateau et le Jura. Son relief, l'importance de ses surfaces agricoles (42%) et forestières (39%), ainsi que sa richesse en lacs et cours d'eau (12%) sont à l'origine d'une **grande diversité de paysages, de milieux et d'espèces** dont plusieurs revêtent une importance nationale voire internationale.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'état de la biodiversité est préoccupant également dans notre canton. Le développement du bâti et des infrastructures, comme l'usage intensif de l'espace qui en découle, ainsi que l'augmentation de la productivité en zone agricole exercent une pression croissante sur la qualité et la connectivité des espaces naturels. Associée aux répercussions du changement climatique et au développement des espèces exotiques envahissantes, cette évolution menace non seulement la diversité animale et végétale, mais aussi la qualité de vie des habitants.



Parmi les pays de l'OCDE, la Suisse a une des plus fortes proportions d'espèces menacées.



Le canton de Vaud abrite plusieurs espèces prioritaires pour lesquelles il a une responsabilité de conservation.

Une responsabilité fédérale et cantonale

Si la préservation de la diversité biologique est l'affaire de tous, il est de la responsabilité de la Confédération et des cantons de veiller à sa conservation durable (art. 2 et 74 de la Cst). Il est donc nécessaire de **renforcer dès à présent les actions et les investissements** dans une protection et une promotion efficaces de la biodiversité.

En inscrivant l'établissement d'un plan d'action en faveur de la biodiversité dans son programme de législature 2017 - 2022, le Conseil d'État concrétise cet engagement.

Le Plan d'action Biodiversité Vaud

Ce premier plan d'action qui vise la période 2019-2030 est **centré sur l'action des services de l'État.** Comme le relève le Forum Biodiversité suisse, pour enrayer la perte constante de biodiversité, des efforts accrus sont nécessaires non seulement dans le domaine de la protection de la nature, mais aussi dans tous les secteurs touchant de près ou de loin à l'utilisation des ressources naturelles et à l'occupation du territoire.

Le plan d'action vaudois repose sur 6 axes transversaux et complémentaires

AXE 1	Étendre les mesures en faveur de la biodiversité à tout le territoire et
	exploiter le potentiel de l'espace construit











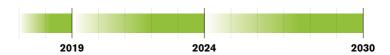
Il prévoit **13 mesures** (O) impliquant plus de 10 services ou divisions de l'administration cantonale.

Pour rendre visible et exemplaire l'action de l'État, 22 projets pilotes (*) sont prévus principalement sur des surfaces dont l'État a la maîtrise foncière. Ils seront portés à la connaissance du public durant la durée du plan d'action.



Calendrier et mise en œuvre

Le plan d'action se fixe des cibles calées sur les échéances des conventions programmes de la Confédération et celle de la politique forestière. Sa mise en œuvre sera documentée à l'échéance de chacune de ses trois phases. Des indicateurs d'effets et un monitoring de la biodiversité à l'échelle cantonale permettront d'en évaluer les résultats.



Financement

Le financement du plan d'action est prévu via les allocations budgétaires des services concernés et via trois crédits cadres dont:

- L'un sera destiné à des mesures urgentes de protection et restauration des biotopes d'importance nationale;
- Le second à des mesures d'amélioration et de restauration du transit de la faune;
- Le troisième à des mesures de contrôle et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Pilotage

Le plan d'action sera porté par **un comité de pilotage** présidé par la Direction des ressources et du patrimoine naturels. Il aura pour membres les représentants des services impliqués dans le Plan d'action Biodiversité. Son rôle sera notamment de veiller à la mise en œuvre des mesures ainsi qu'à l'atteinte des cibles pour chaque phase du plan d'action. Il sera appuyé par la Commission pour la protection de la nature et la commission consultative Biodiversité et Paysage.

Les mesures du plan d'action se verront complétées au niveau cantonal par:

- Le plan climat;
- Le plan de lutte contre les micropolluants;
- Le plan de réduction de l'usage des phytosanitaires;
- La mise en place d'une politique intégrée de gestion des ressources naturelles, du sol, du sous-sol et des eaux souterraines.

Le plan d'action s'inscrit dans le prolongement de la stratégie Biodiversité suisse et de son plan d'action 2017-2027. Il participe à l'atteinte des 20 objectifs d'Aichi pour la biodiversité que la Suisse a ratifiés, notamment celui d'assurer le maintien à long terme sur au moins 17 % de son territoire, de zones particulièrement importantes pour la diversité biologique, composées d'aires protégées et d'aires de mise en réseau.

Source: Convention sur la biodiversité (2010). Plan stratégique 2011-2020 et objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. In UNEP/CBD/COP/DEC/X.





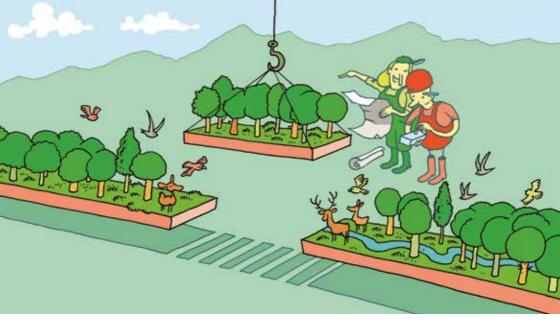
Étendre les mesures en faveur de la biodiversité à tout le territoire et exploiter le potentiel de l'espace construit

- > En agissant par les services de l'État, leurs actions et leur responsabilité sur les différents domaines du territoire
- > En soutenant les actions ou démarches de certifications favorables à la nature dans les villes et villages
- > En renforçant le partenariat avec les milieux économiques et de la construction
- > En promouvant la biodiversité sur les surfaces propriétés de l'État

Le label «VilleVerte»

La Commune d'Ecublens a été la première ville de Suisse romande à obtenir en 2018 le label « VilleVerte ». Cette labellisation portée par l'Union Suisse des Parcs et Promenades est également soutenue par l'Office fédéral de l'environnement. Elle a notamment pour objectif de promouvoir une gestion extensive des espaces verts, les arbres et les biotopes en milieu urbain afin d'améliorer la qualité de vie et la biodiversité.





Disposer d'une infrastructure écologique fonctionnelle en réservant les surfaces nécessaires

- > En conservant et développant la biodiversité par l'aménagement du territoire
- > En restaurant les corridors biologiques interrompus et la libre circulation des poissons dans les cours d'eau
- > En tenant compte des besoins des espèces dans l'aménagement de milieux relais dans les territoires affichant un déficit en matière de biodiversité
- > En assurant la mise en réseau à l'horizon 2030 des biotopes d'importance nationale et régionale

L'infrastructure écologique

L'inscription de l'infrastructure écologique dans le plan directeur cantonal vise à rendre attentives les communes sur les territoires à enjeux particuliers de biodiversité et dont la connectivité doit être garantie à long terme. A l'horizon 2030, l'objectif est que 15 à 20 % du territoire, incluant des zones lacustres et des cours d'eau, soit protégé ou au bénéfice d'une gestion axée sur la conservation des valeurs naturelles.





Protéger durablement les milieux naturels et les espèces, en s'attachant en particulier à ceux prioritaires pour lesquels sa responsabilité est engagée

- > En assurant le classement des biotopes d'importance nationale
- > En dressant des inventaires des milieux d'importance régionale et locale
- > En adaptant la gestion des milieux abritant des espèces menacées ou en voie d'extinction
- > En mettant un place un monitoring des espèces prioritaires et un suivi des milieux

La Grande Cariçaie

La rive sud du Lac de Neuchâtel est un territoire qui sans mesures de protection aurait vu une grande partie de ses roselières et marais transformés en zones résidentielles ou touristiques. Le classement de ces biotopes a permis de préserver de la construction d'importants secteurs de rive ainsi que le maintien d'un paysage d'une beauté reconnue internationalement.





Privilégier les dynamiques naturelles dans la gestion des milieux et des espèces

- > En poursuivant la remise à ciel ouvert des cours d'eau et la renaturation de ceux endigués ou dégradés
- > En restaurant le régime hydrique des tourbières asséchées
- En assurant sur l'ensemble du territoire un réseau d'arbres, d'îlots et de massifs forestiers sans intervention
- > En travaillant avec la nature et en privilégiant une gestion extensive où cela est possible

Renaturation de la Broye

La renaturation de la Broye à son embouchure dans le lac de Morat a permis de retrouver son tracé historique et restaurer la biodiversité inhérente aux deltas naturels. Conduits par le Canton, en partenariat avec la commune de Vully-les-Lacs et cofinancés par la Confédération, ses travaux ont permis à plusieurs espèces menacées de retrouver des habitats favorables à leur reproduction.





Gérer les espèces exotiques envahissantes présentant un risque pour l'homme ou les ressources naturelles

- > En informant les professionnels et le public des risques que ces espèces exercent pour l'homme, la nature et l'économie
- En formant les acteurs et associant la population aux mesures de lutte les plus efficientes
- > En éradiquant autant que possible ces espèces dans les sites naturels sensibles
- > En limitant leur dissémination en particulier le long des routes et des cours d'eau

Projet «Ligne verte»

La direction générale de la mobilité et des routes a lancé en 2012 le projet «Ligne verte». Ce projet a pour objectif d'optimiser la gestion des surfaces vertes.

Il prévoit la formation du personnel de l'État à l'identification des espèces invasives, à leur lutte, ainsi qu'à une meilleure prise en compte des surfaces d'intérêt pour la biodiversité.





Faire connaître et découvrir activement la biodiversité, sa contribution à la qualité de vie et les bonnes pratiques pour la préserver

- > En étoffant l'offre de formation continue
- > En promouvant les bonnes pratiques permettant d'améliorer la qualité des milieux et de créer des habitats pour la faune
- > En poursuivant la sensibilisation des acteurs impliqués dans la gestion des territoires aux besoins des espèces prioritaires
- > En faisant connaître et mutualisant les succès des mesures prises en faveur de la biodiversité

Site expérimental d'Agrilogie à Marcelin

Fruit d'une collaboration entre la Direction générale de l'agriculture et de la viticulture et l'Institut de recherche en agriculture biologique, un Biodiverger expérimental et innovant a été créé en 2014 sur le site d'Agrilogie à Marcelin. Ce verger associe différentes variétés, formes, implantations et modes de conduite en vue d'obtenir des résultats écologiquement supérieurs et économiquement viables.

